



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **PROTEGER LES ECOSYSTEMES/MIEUX PRODUIRE**

Forêt : synthèse de la mise en œuvre du plan

Mai 2024

**FRANCE  
NATION  
VERTE >**

Agir • Mobiliser • Accélérer

# La planification écologique vise cinq grands objectifs pour la forêt à horizon 2030

## Ambitions de la planification et chiffres clés

Limiter la baisse du puits de carbone forestier

Un puits de  
**16 MtCO<sub>2</sub>**  
en 2030  
(contre 29 en  
2019)

Adapter nos forêts au changement climatique

**1 milliard**  
d'arbres plantés  
ou régénérés

**10%** de nos  
forêts  
renouvelées

Préserver les forêts les plus riches en biodiversité

**100%** de  
forêts sub-  
naturelles sous  
protection  
forte

**10%**  
des forêts  
domaniales sous  
protection forte

Lutter contre la déforestation importée

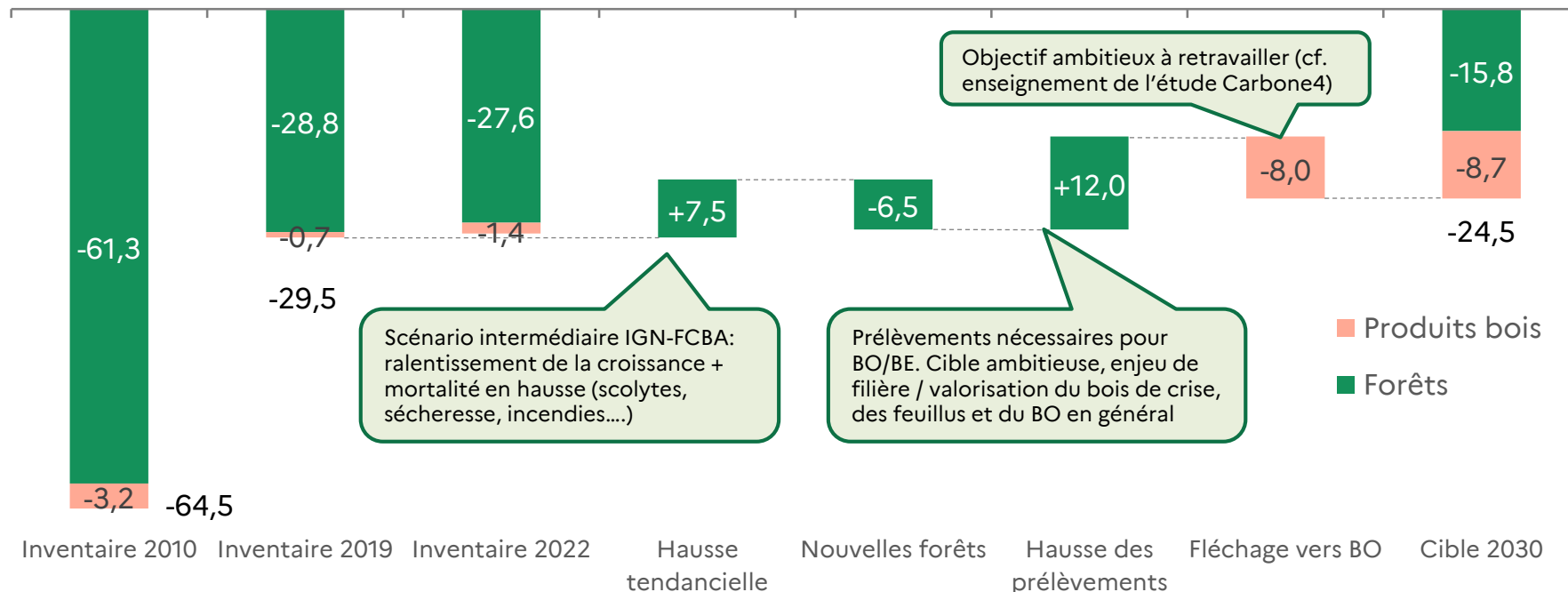
Implémenter  
et faire  
respecter les  
règlements  
français et  
européens

Avoir une filière forêt-bois à la hauteur des enjeux

Soutenir la  
R&D et son  
déploiement

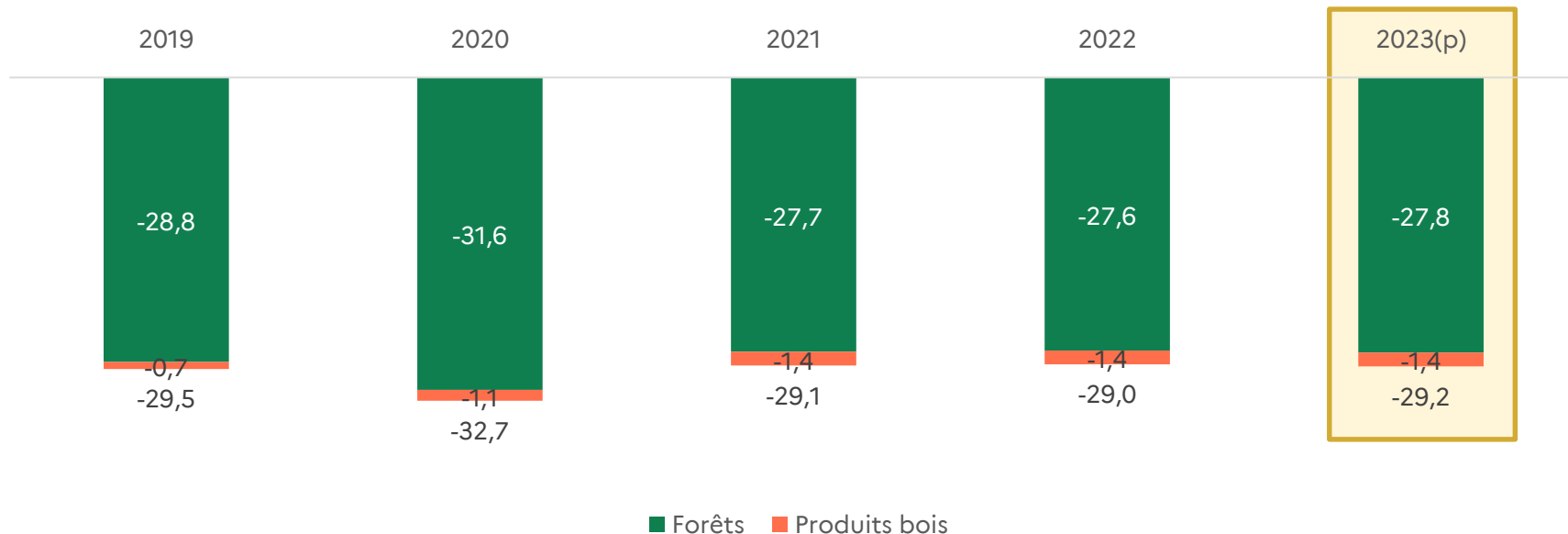
# Limiter la dégradation du puits forestier est un objectif ambitieux – objectif ajusté sur la base des enseignement de l'étude IGN-FCBA

Impact attendu des leviers de décarbonation du secteur entre 2019 et 2030 (MtCO<sub>2</sub>e)



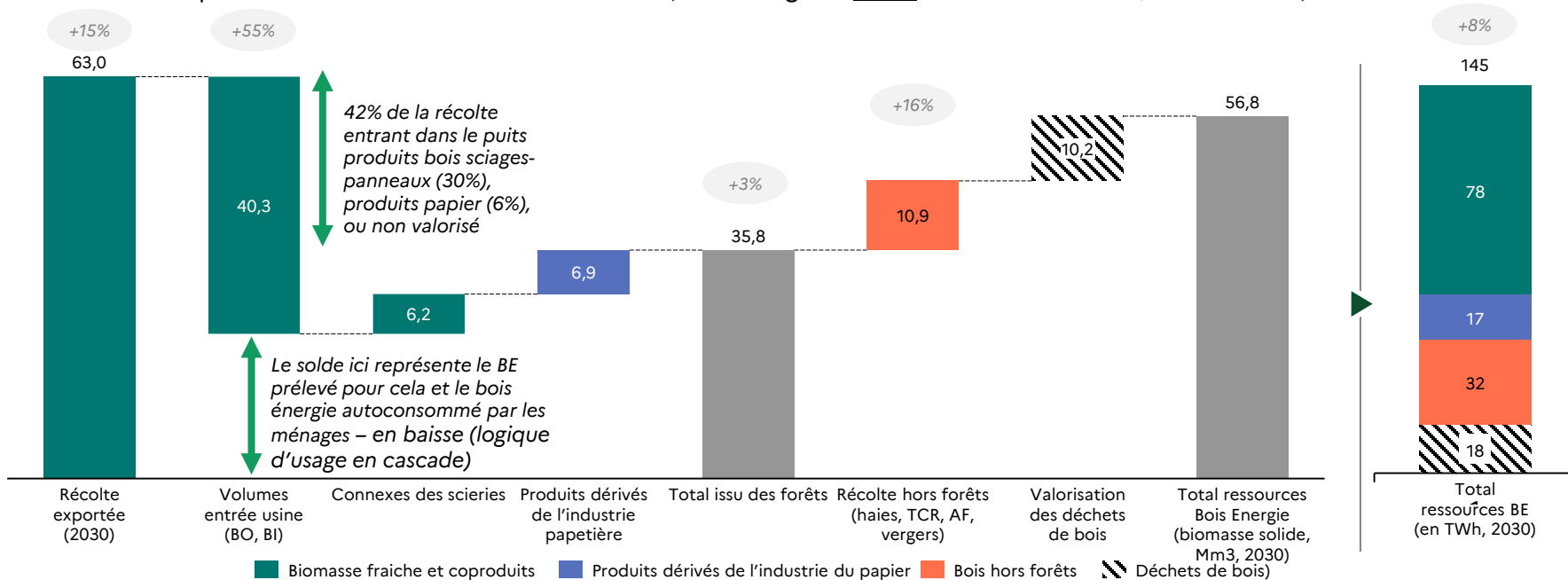
# La dégradation du puits forestier semble s'être stabilisée depuis 2019

Puits forestier et produits bois – MtCO<sub>2</sub> – CITEPA Secten, Ed. 2023



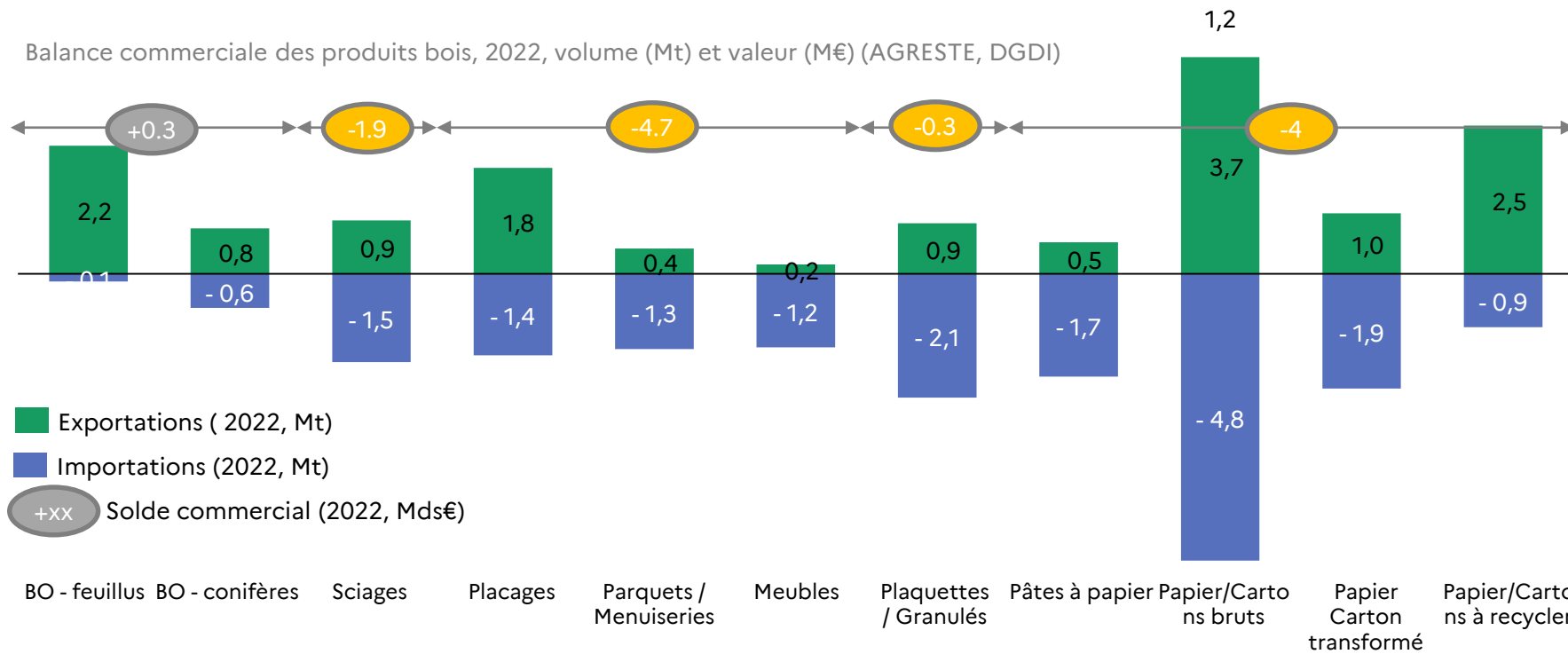
# Bouclage bois : des ressources en biomasse solide qui dépendent du volume prélevé et transformé

Estimation des prélèvements de bois et leur destination (Atterrissage en 2030 et variation vs. 2021, Mm3 et TWh)



# Rappel Import-Export : ~-10Mds€ de déficit commercial sur l'ensemble de la filière bois

Balance commerciale des produits bois, 2022, volume (Mt) et valeur (M€) (AGRESTE, DGDI)



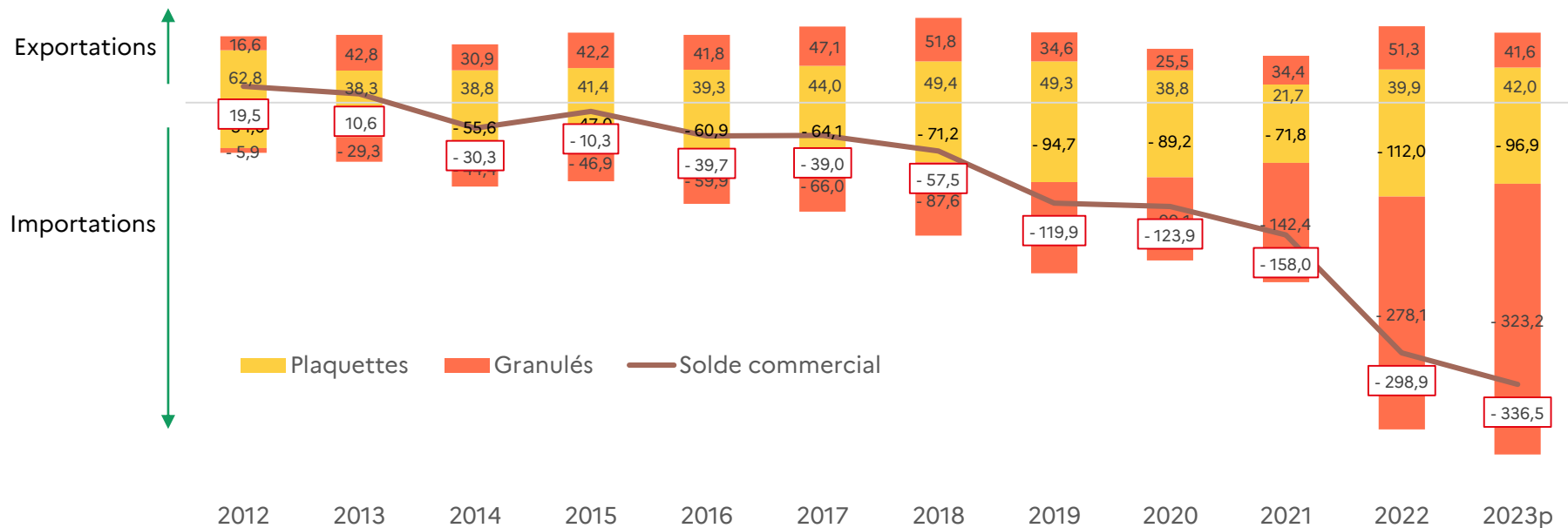
■ Exportations ( 2022, Mt)

■ Importations (2022, Mt)






○ +XX Solde commercial (2022, Mds€)

# En particulier nos importations de bois énergie explosent

Importations / exportations de bois énergie (AGRESTE, DGDI, M€)



# Synthèse de l'avancement des dossiers forêts

Chantiers	Statut	Synthèse
<b>Assurer le renouvellement forestier</b>		<p>Le guichet France 2030 a su trouver une dynamique très forte avec environ 1000ha de nouveaux dossiers déposés chaque semaine sur le mois de mai.</p> <p>L'évolution du cahier des charges a eu pour effet de centrer le dispositif sur les peuplement les plus sinistrés (scolytes, incendies) avec pour conséquence un recours toujours fort aux plantations en plein.</p> <p>Le cahier des charges doit être réévalué ainsi que le processus administratif pour créer un dispositif de soutien pérenne, écologiquement vertueux et administrativement efficace.</p>
<b>Développer la filière aval Bois dans une logique d'usages en cascade</b>		<p>Déploiement des dispositifs de soutien prévu par France 2030 (Industrialisation des Produits Bois, Ville durable, Biomasse Chaleur pour l'Industrie du Bois) : 2,8Mm3 supplémentaires pourraient être transformés grâce à ces investissements</p> <p>Des efforts à poursuivre pour (i) continuer l'adaptation du tissu industriel notamment pour transformer localement les volumes de bois de crise, (ii) favoriser l'émergence d'une demande pour les produits bois notamment dans le bâtiment (réglementation incendie, labels biosourcés, ajustement des incitations financières)</p>
<b>Protéger les forêts et la biodiversité qu'elles contiennent</b>	  	<p>70% des textes associés à la loi incendie sont pris, des moyens supplémentaires pour la DFCI</p> <p>L'objectif de 10% des forêts domaniales sous protection forte est atteint et 6 autres projets de réserve Biologique sont présentés par l'ONF; il s'agit désormais de pouvoir le répliquer sur les forêts communales, voire privées.</p> <p>L'équilibre sylvo-cynégétique n'est pas atteint dans de nombreux massifs et aucune action nouvelle n'a pu à ce jour pu être prise</p>



Objectifs  
sécurisés



Objectifs  
atteignables



Appuis  
nécessaires



Objectifs  
compromis



# Rappel : 17 leviers pour les forêts françaises et la filière bois

## Connaître

- 1a Connaissance sur les forêts et l'adaptation au changement climatique (R&D et Innovation)
- 1b Systèmes de suivi de l'état et de l'évolution des forêts (inventaire forestier, y compris Outre-Mer)
- 1c Gouvernance des usages de la biomasse et de l'équilibre consommation/production (y compris Outre-Mer)

## Protéger

- 2a Protection des forêts contre les incendies
- 2b Lutte contre le défrichement
- 2c Protection et restauration de la biodiversité (Protection forte, forêts à enjeu majoritaire de biodiversité)
- 2d Equilibre sylvo-cynégétique

## Gérer / Renouveler

- 3a Qualité de gestion de toutes les forêts (DGD, certifs, RDUE, RED3)
- 3b Sujets fonciers (lutte contre le morçèlement, incitation au regroupement de la gestion, biens vacants)
- 3c Financement pérenne du renouvellement des forêts, et du soutien au développement de la filière (travaux forestiers, graines, pépinières)
- 3d Effectifs des opérateurs forestiers (ONF, CNPF, IGN)
- 3e Dynamisation des accrus

## Valoriser

- 4a Développement et compétitivité des industries de transformation du bois (notamment feuillus et y compris Outre-Mer)
- 4b Utilisation du bois-matériau dans la construction et la rénovation et valorisation du bois recyclé
- 4c Pratiques de contractualisation / normalisation des relations commerciales
- 4d Développement vertueux du bois énergie et gouvernance des usages de la biomasse

**Focus transverse Guyane : Protéger, adapter la gestion forestière, développer la filière bois**

## 1a Connaissance sur les forêts et l'adaptation au changement climatique (R&D et Innovation)

- ✓ **PEPR FORESTT** (40 M€) visant à développer les connaissances afin d'accompagner les gestionnaires et propriétaires forestiers dans leurs choix de gestion face aux incertitudes liées au changement climatique : engagé - comité scientifique et des parties prenantes opérationnel - premiers AAP à l'automne
- ✓ Convention signée en 2023 avec le CNPF pour poursuivre le développement de l'outil BioClim'Sol,
- ✓ Création dès 2024 d'une mission d'intérêt général confiée à l'ONF relative à « l'Adaptation au Changement climatique », avec un nouveau volet « LIDAR » et un volet « Sols forestiers »

## 1b Systèmes de suivi de l'état et de l'évolution des forêts (inventaire forestier, y.c. OM)

- ✓ **Observatoire des forêts françaises** : ouvert le 3 juillet 2023, V2 mise en ligne le 21 mars 2024, centre de partage et de production de données indispensables pour le pilotage des forêts françaises, notamment sur les thèmes santé des forêts, incendies, ressources en bois, adaptation au changement climatique et atténuation.
- **Inventaire outre-mer** : Début du déploiement par l'ONF et l'IGN

## 1c Gouvernance des usages de la biomasse et de l'équilibre consommation /production (y.c. OM)

- ✓ Création d'un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) biomasse
  - ✓ Première instruction sur le rôle des cellules biomasse en cours de signature
- En cours :
- Structuration d'une instance de discussion avec les parties prenantes
  - Cartographie des aides et définition des doctrines sur le merit order
  - Evolutions des cellules biomasse en lien avec notamment avec la transposition de la RED III.
  - Faire vivre la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse

2b

## Lutte contre le défrichement

- ✓ Organisation en 2023 et 2024 de sessions de formation pour les agents chargés du contrôle du défrichement
- ✓ Amélioration de l'outil INRAE de télédétection des "chutes brutales de couvert forestier" mis à disposition des DDT(M) et DRAAF afin d'orienter leurs plans de contrôle
- ✓ Installation de centrales photovoltaïques en forêt :
  - Loi AER : défrichement de plus de 25 ha pour PV interdit depuis le 11 mars 2024
  - Décret : document cadre listant les surfaces incultes sur lesquelles le PV au sol est possible : exclusion des forêts « présentant de forts enjeux de stock de carbone, de production sylvicole ou d'enjeux patrimoniaux sur le plan de la biodiversité et des paysages » - arrêté interministériel en cours de consultation du public
- GT national en cours concernant le volet « Déforestation » du RDUE

2c

## Protection et restauration de la biodiversité (Protection Forte, forêts à enjeu majoritaire de biodiversité)

### Objectif du dispositif

- Mettre en œuvre les travaux de la feuille de route « espèces protégées et travaux forestiers »
- Sauvegarder les sols forestiers : publication d'un Plan actions Sols forestiers (PASF) et soutenir le réseau RENECOFOR
- Protéger les écosystèmes remarquables : Plan national d'actions « Vieux bois et forêts subnaturelles »

### Opérateurs

- Feuille de route : plusieurs opérateurs sont concernés (ONF, CNPF, IGN) ainsi que le GIP ECOFOR
- Pour le PASF, ADEME coordinateur;
- RENECOFOR > ONF;
- ONF : Renforcement de Guyafor en Guyane et adaptation du réseau dans les autres DOM
- GIP ECOFOR pilote les travaux du PNA « VxB et FSub »

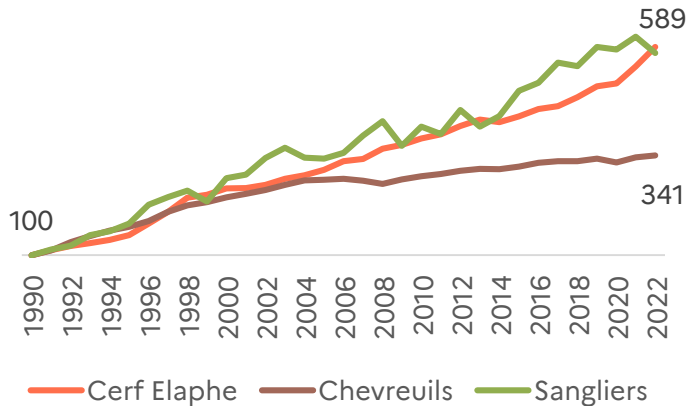
### Etat des lieux et calendrier

- 15 mesures feuille de route sont en cours (acquisition et partage de connaissances, définition de bonnes pratiques, chantier pour l'expérimentation « Annexe Verte » lancé en février 2024, etc...);
- ✓ Publication de l'arrêté OLD et espèces protégées le 29 mars 2024 ;
- ✓ France 2030 intègre un volet de diversification et le maintien d'éléments écologiques
- Plan sol publié en fin de 1<sup>er</sup> semestre
- Plusieurs nouvelles RB ONF devraient pouvoir être signées en 2024 alors même que l'objectif de mise sous protection forte de 10% de la forêt domaniale est déjà atteint

## 2d Equilibre sylvo-cynégétique

### L'augmentation continue des population de grands gibier met en péril le reboisement et la biodiversité

Effectifs d'ongulés sauvages prélevés par la chasse, hors enclos (base 100 = 1990, OFB-FNC-FDC)



- Equilibre sylvo-cynégétique non atteint dans 50% de la surface des forêts domaniales, et 40% des lots de chasse (dire d'experts)
- Destruction partielle des plantations et/ou des régénérations
- Surcoût de 15% des dépenses de renouvellement forestier pour la protection contre le gibier (25 M€)
- Appauvrissement de la biodiversité forestière des stations

### Objectif de réduction par deux des surfaces en déséquilibre ES-C en 5 ans

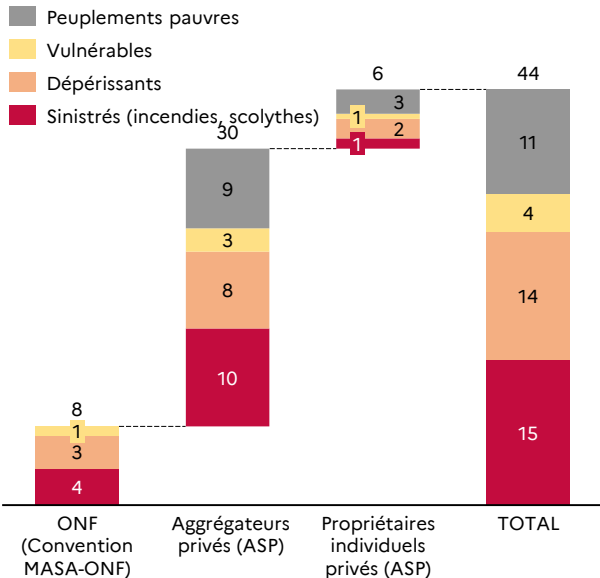
#### La mise en œuvre des actions retenues lors des Assises de la forêt et du bois de 2022 a démarré...

- Rappel aux préfets des outils du code de l'environnement à sa disposition (instruction ministérielle signée le 25 mai 2023)
- Accord ONF/Fédération nationale des Chasseurs en cour de déploiement dans les forêts domaniales
- Lancement d'une mission de parangonnage avec l'Allemagne (résultats mi mai)
- Mise en place d'un comité national équilibre sylvo-cynégétique (comme comité spécialisé du CSFB) chargé d'un plan d'action

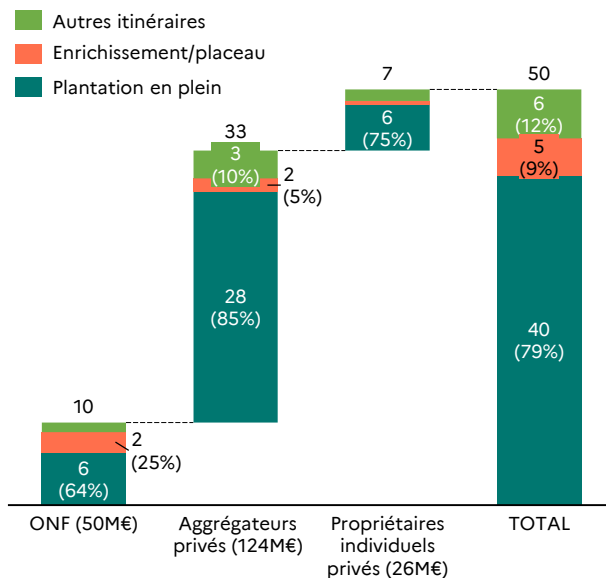
... d'autres actions sont à étudier dans les mois à venir

# Renouvellement forestier | Éléments de bilan chiffré de France Relance : 44kha, 79% de plantations en plein, 200M€

## Surfaces concernées par les dossiers des demandeurs à l'aide France Relance (kha)



## Type de travaux sylvicoles envisagés par les demandeurs (kha)



## Autres éléments de bilan

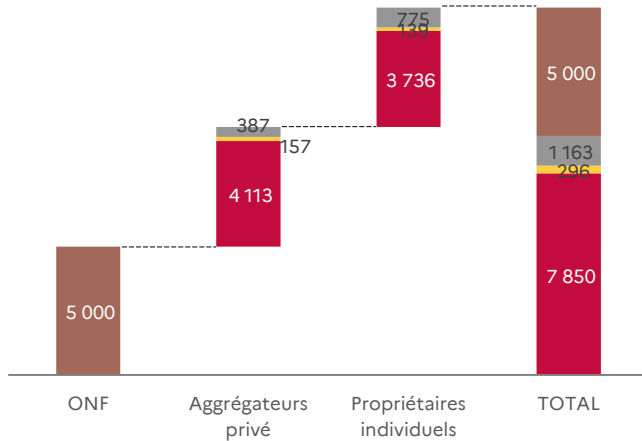
- Une majorité des plantations auront lieu cet hiver; la fin de la demande de solde étant fixée à Octobre 2024 (une part minoritaire des dossiers (?) ayant déjà demandé leur solde)
- Pas de transfert France Relance – France 2030
- 38% des plantations en échec en 2022 (année de sécheresse exceptionnelle) contre 19% en moyenne 2007-2022
- 15% des dépenses associées à la protection contre l'abroussement par le gibier
- 70% des projets avec une 2<sup>e</sup> essence sur au moins 20% des surfaces

3c

# Renouvellement forestier | France 2030 à date : 9 307 ha hors ONF, 99% de plantations en plein mais centrées sur les surfaces incendiées et scolytées

## Surfaces concernées par les dossiers des demandeurs à l'aide France 2030 (kha)

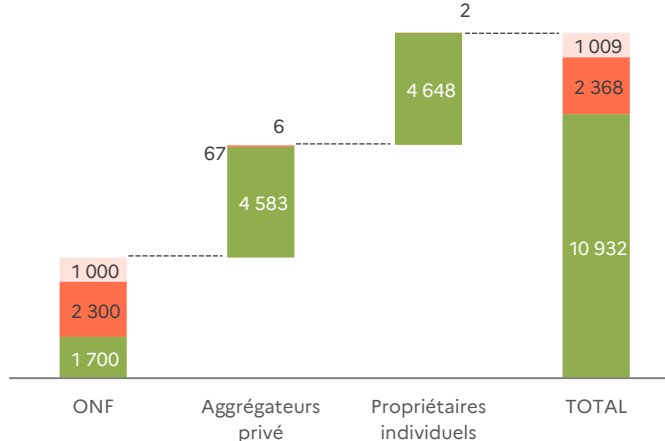
■ Sinistrés ■ Vulnérables ■ Pauvres ■ ONF



Une forte proportion de peuplements sinistrés (84%), principalement du fait des peuplements incendiés (58%)...

## Type de travaux sylvicoles envisagés par les demandeurs (kha)

■ Blanc ■ Enrichissement et Tx sylvicoles ■ Plantation en plein ■ Régénération naturelle



... faisant mécaniquement augmenter la proportion de plantations en plein après coupes rases, à noter une baisse de ce type de travaux sur les peuplements non sinistrés

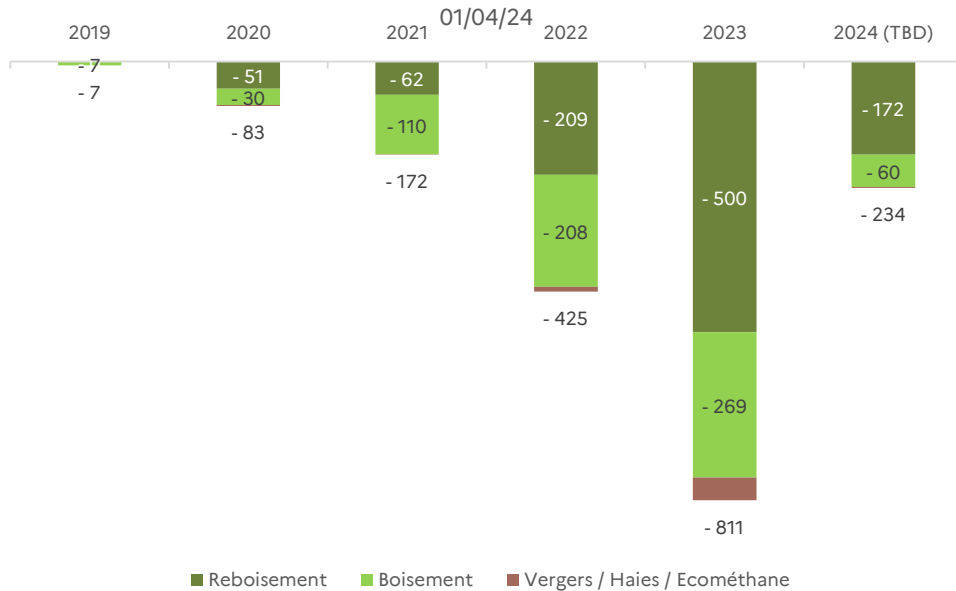
## Autres éléments de bilan

- ONF : 40M€ pour 4 000 ha
- ONF Outre-mer : 5M€ pour 136 ha,
- Guichet ouvert en été 2023, 1<sup>er</sup> dossiers validés par les DDT en nov. 2023, avec des régimes d'aide validés par la CE fin février 2024
- 58% des surfaces concernées sont des surfaces incendiées (rappel : ~60kha incendiées en 2022)
- Forte accélération de dépôt des dossiers avant fermeture du guichet le 31/05

# Renouvellement forestier | -1,8MtCO<sub>2</sub>e labellisées via les méthodes forêts du LBC, soit environ 6000ha traités

3c

Volume de réductions d'émissions labellisées par les forêt et haies méthodes du Label Bas Carbone (ktCO<sub>2</sub>e) – -1,8MtCO<sub>2</sub> accumulées au



**Reboisement** : replantation de parcelles scolytées incendiées ou dépérissantes, ~200tCO<sub>2</sub>/ha sur 30 ans

**Boisement** : plantation sur prairies ou friches agricoles, souvent pour regrouper des parcelles forestières, ~300tCO<sub>2</sub>/ha sur 30 ans

**Plantation de haies/vergers** : plantations d'arbres (amandiers, châtaigniers, pommiers); ~60tCO<sub>2</sub>/ha sur 15/20 ans

Au global, les projets réalisés devraient se traduire d'ici 10 ans, pendant le pic de croissance des peuplements, par un **puits supplémentaire de 10-20tCO<sub>2</sub>/ha/an, soit ~-100ktCO<sub>2</sub>/an** (à comparer au puits actuel de -30MtCO<sub>2</sub>/an)



4a

## Soutenir le développement et à la compétitivité des industries de transformation du bois

### Deux dispositifs portés par France 2030

#### Industrialisation des produits et systèmes constructifs bois :

- Enjeu : mobilisation et la transformation du bois sur le territoire national et améliorer la performance des process.
- Etat d'avancement : 45 projets déjà soutenus, 140M€ d'aide pour plus de 800M€ d'investissements. Une trentaine de dossiers pour 50M€ d'aide en cours d'instruction.

#### Biomasse Chaleur pour l'Industrie du Bois :

- Enjeu : l'autonomie énergétique des entreprises de la filière et leurs capacités de séchage
- Etat d'avancement : 10 projets déjà soutenus, 63,5M€ d'aide pour 163,5M€ d'investissements. 16 dossiers pour 93M€ de demande d'aide en instruction

**Des résultats encourageants** : +2,1 Mm3/an de capacité de production attendus (contre 8,2Mm3 en 2019)

### Effort à poursuivre dans une logique de long terme

- Pour les prolonger, un **besoin évalué à 1,2Mds d'investissements totaux, (publics et privés) jusqu'à 2028** (modalités de financement à préciser)
- Cela permettrait globalement de doubler la capacité actuelle, donc d'absorber la demande supplémentaire sur les bâtiments
- La poursuite de l'effort de **ciblage sur les feuillus, sur les résineux de qualité inférieure (scolytés, etc.) et sur les produits présentant un intérêt particulier** (durée de vie longue notamment) sera nécessaire pour orienter les investissements
- Inscrire la filière de transformation du bois dans la liste des technologies et industries vertes (au sens UE et PJJ français).

## 4b Incitation à l'utilisation du bois-matériau dans la construction et la rénovation

### Des perspectives de développement importantes sont envisageables à moyen et long terme

- Une progression de 50% des volumes de bois pour le bâtiment est possible à l'horizon 2035, pour atteindre ensuite un plateau autour de 8,3-9,5Mm<sup>3</sup>, contre 6,5 aujourd'hui (Etude BIPE-FCBA en cours de mise à jour).
- Les filières des panneaux et isolants peuvent avoir un potentiel important : ressources en bois mobilisables rapidement (?) et contraintes techniques moins fortes.
- Une meilleure valorisation du bois d'œuvre doit également être visée, en augmentant sa part dans la récolte et son utilisation pour des produits à longue durée de vie
- La demande devra être portée à la fois par la construction neuve et la rénovation, ces deux piliers présentant des dynamiques différentes.

### Plusieurs axes d'action

- **Réglementation sécurité** : Finaliser la réglementation incendie
- **Label bâtiment biosourcé** : révision du label pour le neuf en cohérence avec la RE2020, et déclinaison à la rénovation
- **Etudier des pistes de soutien financier pour les produits biosourcés en rénovation. Au moment du premier retex sur la RE2020, évaluer l'opportunité d'accélérer les exigences.**
- **Commande publique**
- **Réglementations et normalisation internationale** : porter l'approche et les méthodes françaises pour créer une dynamique plus large.

4c

## Pratiques de contractualisation / normalisation des relations commerciales

### Objectif du dispositif

- Porter la part des bois commercialisés sous contrat, toutes essences confondues, à 50% du volume commercialisé d'ici dix ans.
- Enjeu de poursuivre les efforts de structuration et d'efficacité de la filière bois, d'atténuer les variations des prix, et de garantir notre souveraineté économique
- Les pratiques de contractualisation jouent un rôle important en sécurisant l'approvisionnement des entreprises de première transformation situées sur le territoire national.

### Opérateurs

- Accord de filière signé entre le MASA et France Bois Forêt, ainsi qu'avec les représentants du CNPF, de l'ONF, de la FNB, des coopératives forestières, des experts forestiers de France, de Fransylva et de la FNCOFOR

### Etat des lieux et calendrier

- Poursuite de l'Accord de filière chêne
- Mise en place de bonifications dans l'attribution des aides publiques en faveur des demandeurs s'engageant dans des démarches de contractualisation ou ayant recours au label UE pour la commercialisation de leurs bois (comme pour les aides de France 2030)
- Mobilisation de l'ONF qui représente 40% des volumes mis sur le marché : cible dès 2025, de 75 % des volumes vendus en forêts domaniales et 35 % en forêts communales.

4d

## Développement vertueux du bois énergie et gouvernance des usages de la biomasse

### Objectif du dispositif

- Un besoin de l'ordre de +30TWh est estimé à l'horizon 2030 pour la biomasse solide, avec une consommation actuelle de l'ordre de 120TWh (y.c déchets, bois hors forêt, imports). Les secteurs qui vont tirer cette demande sont l'industrie, les réseaux de chaleur et la production d'énergie (électricité et carburants avancés).
- Le fonds chaleur et les dispositifs de soutien au verdissement de l'industrie sont les principaux instruments de développement du bois énergie : le bois représente 30% des investissements et 50% de la chaleur aidée par le fond chaleur. Ces dispositifs pourront être pilotés pour orienter vers les usages vertueux.
- L'utilisation du bois-énergie dans le résidentiel doit être priorisé sur les usages performants (chaudières biomasse performantes et remplacement d'anciens appareils indépendants peu performants) pour permettre une maîtrise des consommations tout en assurant la sortie des énergies fossiles (notamment en zone rurale)

### Etat des lieux et calendrier

- **Observatoire et création du GIS** : renforcement et articulation des outils de suivi (IGN/FCBA et FranceAgriMer notamment)
- **Circulaire cellules biomasse en cours de signature**
- **Recensement en cours des aides**
- **Enjeux d'amélioration du suivi des plans d'approvisionnement (transposition RED 3)** : vigilance à avoir entre besoin d'augmenter la connaissance et le suivi, sans pour autant sur-transposer et créer des dispositifs trop complexes
- **Concertation / gouvernance** : encore à clarifier



# PREMIER MINISTRE

*Liberté*  
*Égalité*  
*Fraternité*

Secrétariat général à la planification  
écologique